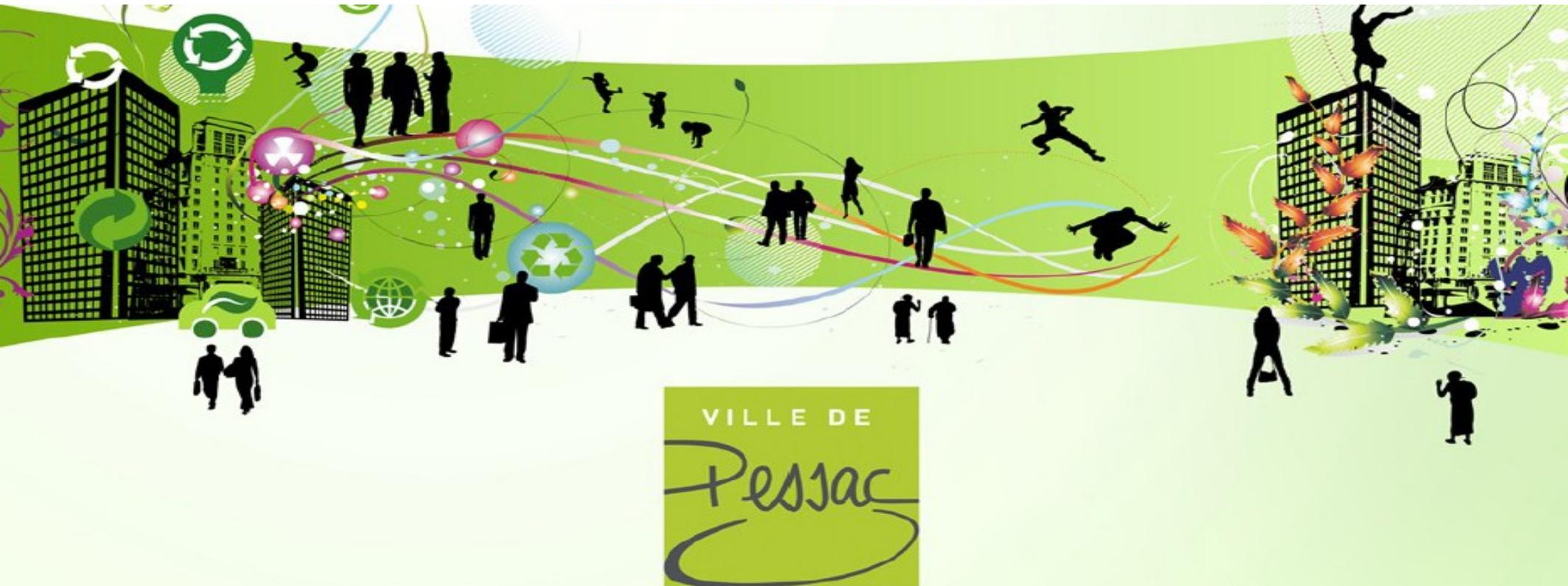


Proposition de révision du projet d'organisation des temps de l'enfant – Mai 2014

Projet Educatif du Territoire de Pessac



Les évolutions du cadre réglementaire



Le cadre réglementaire fixé par le décret Peillon du 24 janvier 2013

→ Les principes directeurs :

- 24h d'enseignement hebdomadaires réparties sur 4 jours et demi (9 demi-journées)
- une journée scolaire qui ne peut excéder 5h30 et une demi-journée scolaire qui ne peut dépasser 3h30 (sauf demande de dérogation justifiée par la production d'un PEDT)
- Une demi-journée supplémentaire fixée le mercredi (avec possibilité de dérogation le samedi)
- Un temps scolaire annuel de 36 semaines (pas de modification des vacances scolaires, avec une alternance de 7 semaines de cours / 2 semaines de vacances)
- Une pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1h30

→ Le processus décisionnel :

- Le Maire transmet sa proposition d'organisation de la semaine scolaire :
 - au D.A.S.E.N
 - après avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription du 1er degré (pas de consultation systématique et de vote des conseils d'école mais un droit de proposition)
- Le DASEN, sur délégation du Recteur d'Académie, valide les projets d'organisation du temps scolaire (POTS), justifiés le cas échéant par un Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Le cadre du projet de décret et de circulaire Hamon (mai 2014) : les assouplissements prévus

→ Les principes directeurs :

- La confirmation d'une application généralisée à la rentrée 2014
- La levée de l'obligation des 9 demi-journées : la semaine pourra ainsi compter 8 demi-journées de classe au minimum, avec la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur 1 après-midi
- Le respect de 5 matinées de 3h30 maximum de cours
- Une possibilité de réduire le temps d'enseignement hebdomadaire de 24h à 23h et de rattraper sur les vacances scolaires (6 jours de cours supplémentaire, avec une réduction des vacances d'été) :
 - une expérimentation prévue sur 3 ans, avec la possibilité d'en modifier le cadre dans un an

→ Le processus décisionnel :

- Formulation d'un avis favorable d'au moins 50 % des Conseils d'école sur le projet révisé
- Expertise du DASEN
- Décision du Recteur d'Académie
- Date butoir de remise des nouveaux rythmes : le 6 juin 2014

Propositions d'organisation des temps de l'enfant



→ Les points de convergence des deux scénarii proposés :

- **Une homogénéisation des emplois du temps pour les maternelles et les élémentaires, avec une stabilité de l'emploi du temps dans le séquençage hebdomadaire :**
 - 3 journées complètes d'enseignement
 - 2 journées alternant ½ journée d'enseignement et ½ journée de temps péri ou extrascolaire
- **Un regroupement des heures dévolues aux ateliers éducatifs sur une ½ journée**
- **Une diminution de l'amplitude horaire quotidienne du temps d'enseignement**
- **Une densification du temps scolaire du matin, plus propice à la concentration des enfants**
- **Une qualité des ateliers éducatifs proposés, au service du bien-être et de l'épanouissement des enfants :**
 - en adaptant les contenus à la spécificité de chaque tranche d'âge
 - en veillant à une qualité de proposition identique, quelle que soit l'école où l'enfant évolue
- **Une rationalisation et une optimisation de l'organisation par la structuration en 2 secteurs géographiques et par des emplois du temps plus attractifs**
- **Des liaisons fonctionnelles optimisées :**
 - sur les temps de transition
 - sur l'utilisation des locaux
 - sur les transferts de responsabilités
- **Un service de restauration proposé dans toutes les écoles le mercredi midi**

Propositions d'organisation des temps de l'enfant

Scénario n°1 : le scénario d'ajustement immédiat et/ou intermédiaire



LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
	Ecoles du secteur A	Ecoles du secteur B		Ecoles du secteur A	Ecoles du secteur B	
Accueil périscolaire 7h30 - 8h30	Accueil périscolaire 7h30 - 8h30		Accueil périscolaire 7h30 - 8h30	Accueil périscolaire 7h30 - 8h30		Accueil périscolaire 7h30 - 8h30
Temps d'enseignement 8h30 - 11h45	Temps d'enseignement 8h30 - 11h45		Temps d'enseignement 8h30 - 11h45	Temps d'enseignement 8h30 - 11h45		Temps d'enseignement 8h30 - 11h45
PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 14h	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h30	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 14h	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h30	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 14h	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h30	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 14h
Temps d'enseignement 14h - 16h30	Ateliers éducatifs 13h30 - 16h30	Temps d'enseignement 14h - 16h30	Centres de loisirs 13h30 - 17h30	Temps d'enseignement 14h - 16h30	Ateliers éducatifs 13h30 - 16h30	Temps d'enseignement 14h - 16h30
Accueil périscolaire 16h30-18h30	Accueil périscolaire 16h30-18h30		Temps + - Garderie 17h30 - 18h30	Accueil périscolaire 16h30-18h30		Accueil périscolaire 16h30-18h30

Les principes directeurs :

- ➔ Un maintien des 24h d'enseignement hebdomadaire, sur 5 matinées et 3 après-midi
- ➔ Une amplitude horaire maximale du temps d'enseignement de 5h45 par jour
- ➔ Un regroupement des 3h d'ateliers éducatifs dévolues à la Ville sur une après-midi
- ➔ Un maintien des bornes horaires 8h30 - 16h30, qui constituent des repères pour les familles
- ➔ Pas de modification des congés scolaires

Légende :

	Temps d'enseignement
	Accueil périscolaire
	Pause méridienne
	Ateliers éducatifs
	Centres de loisirs
	Temps + - garderie

Les conséquences du scénario :

- ➔ Une stabilité du scénario par rapport aux horaires déclarés à l'autorité organisatrice des transports dans le cadre du POTS validé (hors mercredi midi)
- ➔ Si le scénario marque l'augmentation de l'amplitude journalière pour les maternelles par rapport au POTS validé, il introduit un cadre journalier plus serein par la stabilité des temps et des intervenants.

Propositions d'organisation des temps de l'enfant

Scénario n°2 : l'aménagement des temps de l'enfant pensé de manière globale



LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
	Ecoles du secteur A	Ecoles du secteur B		Ecoles du secteur A	Ecoles du secteur B	
Accueil périscolaire 7h30 - 8h30	Accueil périscolaire 7h30 - 8h30		Accueil périscolaire 7h30 - 8h30	Accueil périscolaire 7h30 - 8h30		Accueil périscolaire 7h30 - 8h30
Temps d'enseignement 8h30 - 11h45	Temps d'enseignement 8h30 - 11h45	Temps d'enseignement 8h30 - 11h45	Temps d'enseignement 8h30 - 11h45	Temps d'enseignement 8h30 - 11h45	Temps d'enseignement 8h30 - 11h45	Temps d'enseignement 8h30 - 11h45
PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h45	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h30	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h45	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h30	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h45	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h30	PAUSE MERIDIENNE 11h45 - 13h45
Temps d'enseignement 13h45 - 16h	Ateliers éducatifs 13h30 - 16h30	Temps d'enseignement 13h45 - 16h	Centres de loisirs 13h30 - 17h30	Temps d'enseignement 13h45 - 16h	Ateliers éducatifs 13h30 - 16h30	Temps d'enseignement 13h45 - 16h
Accueil périscolaire 16h - 18h30	Accueil périscolaire 16h30 - 18h30	Accueil périscolaire 16h - 18h30	Temps + - Garderie 17h30 - 18h30	Accueil périscolaire 16h - 18h30	Accueil périscolaire 16h30 - 18h30	Accueil périscolaire 16h - 18h30

Les principes directeurs :

➔ Conjuguer une diminution sensible du temps scolaire quotidien et hebdomadaire à une augmentation des journées d'enseignement sur l'année, pour favoriser les apprentissages :

- une amplitude horaire maximale du temps d'enseignement de 5h30 par jour
- 23h d'enseignement hebdomadaire, réparties sur 5 matinées et 3 après-midi, avec une modification des congés scolaires

➔ Un regroupement des 3h d'ateliers éducatifs dévolues à la Ville sur une ½ journée

➔ Une modification des vacances scolaires avant un positionnement des 6 jours d'enseignement à rattraper pendant les vacances d'été pour conserver le séquençement 7 semaines de cours / 2 semaines de petites vacances

Les conséquences du scénario :

➔ Un séquençement hebdomadaire irrégulier avec :
- 3 journées complètes d'enseignement avec une fin d'après-midi à 16h et une journée qui alterne temps d'enseignement et ateliers éducatifs avec une fin de journée à 16h30

➔ Des bornes horaires modifiées qui invitent à réviser globalement l'organisation des transports scolaires

Légende :

	Temps d'enseignement
	Accueil périscolaire
	Pause méridienne
	Ateliers éducatifs
	Centres de loisirs
	Temps + - garderie

Propositions d'organisation des temps de l'enfant



→ Une sectorisation qui repose sur la recherche d'un équilibre entre :

- le nombre d'écoles, avec une répartition entre :
 - les maternelles
 - les élémentaires
 - les groupes scolaires
- le nombre d'enfants

La sectorisation proposée			
ECOLES DU SECTEUR A	Nombre d'élèves	ECOLES DU SECTEUR B	Nombre d'élèves
Aristide Briand	391	Alouette	109
Bellegrave	167	Cap de Bos	254
Jean Cordier maternelle	111	Jacques Cartier	217
Jean Cordier élémentaire	195	Pierre Castaing	223
Jules Ferry maternelle	147	Le Colombier	85
Jules Ferry élémentaire	240	La Farandole	145
Edouard Herriot	254	Joliot-Curie maternelle	84
Georges Leygues maternelle	126	Joliot-Curie élémentaire	235
Georges Leygues élémentaire	201	Magonty maternelle	174
François Mauriac	104	Magonty élémentaire	293
Montesquieu maternelle	123	Pape Clément	75
Montesquieu élémentaire	97	Roland Dorgelès maternelle	79
Le Monteil	45	Roland Dorgelès élémentaire	128
Le Pontet	67	Toctoucau	183
Saint Exupéry maternelle	104		
Saint Exupéry élémentaire	158		
Nombre d'écoles du secteur	16 écoles : - 6 élémentaires - 9 maternelles - 1 groupe scolaire	14 écoles : - 5 élémentaires - 7 maternelles - 2 groupes scolaires	
Nombre d'élèves par secteur	2530	2 284	



→ Le service proposé à la rentrée 2014

- Une offre différenciée maternelle / élémentaire
- Une offre sectorisée, en fonction de l'école d'appartenance des enfants, s'impose pour une prise en charge des enfants à la sortie de l'école
- La structuration du temps d'ALSH :

13h30 – 17h30 soit 4h d'ALSH
1h de temps + : 17h30 – 18h30 (1h de garderie)

La sectorisation des centres de loisirs



● L'offre de loisirs des 3-5 ans le mercredi :

- une répartition territorialisée inscrite en proximité des écoles afin de limiter les déplacements des tout-petits
- une augmentation des capacités d'accueil pour répondre à la problématique de la saturation de l'offre en maternelle
- une offre structurée, égalitaire sur l'ensemble du territoire : taille de la structure (entre 15 et 50 enfants) / possibilité des locaux / projet éducatif des structures

Ecoles maternelles	13 Centres de loisirs de rattachement
Alouette	Alouette
Bellegrave, Le Monteil	Bellegrave
Joliot-Curie, Le Colombier	Le Colombier
La Farandole	Cap de Bos (de façon transitoire)
F. Mauriac, Herriot	Mauriac
G. Leygues	G. Leygues
Ferry	Ferry
Magonty	Magonty
Montesquieu, Le Pontet	Le Pontet
Dorgelès	Dorgelès
Saint Exupéry	Saint-Exupéry
Pape Clément	Pape Clément
Cordier	Cordier

La sectorisation des centres de loisirs



- **L'offre de loisirs des 6-12 ans le mercredi :**

- **le maintien de l'offre actuelle** en identifiant des sites permettant un ajustement immédiat et **en optimisant les équipements existants** (notamment Romainville)
- **un découpage territorial** qui facilite la prise en charge des transports
- **le maintien de l'offre associative** en évitant l'ouverture de places municipales supplémentaires

Ecoles élémentaires	3 Centres de loisirs de rattachement
Magonty, Cap de Bos, J. Curie, R. Dorgelès, P. Castaing	Romainville
A.Briand, J. Cordier, Saint-Exupéry	A. Briand
E.Herriot, G. Leygues, Montesquieu, Ferry	E. Herriot

La sectorisation des centres de loisirs



- **Un éloignement géographique qui invite à un traitement spécifique :**

- un regroupement des centres de loisirs en maternelle et en élémentaire pour 2 groupes scolaires

Groupes scolaires	2 Centres de loisirs de rattachement
Toctoucau maternelle et élémentaire	Toctoucau
Cartier maternelle et élémentaire	Cartier



- **Un processus adapté aux délais impartis : remise du projet révisé le 6 juin**
 - 3 réunions de présentation et d'échange avec des représentants des différents groupes d'acteurs éducatifs :
 - 12 mai : rencontre avec les enseignants (17h30 – 19h)
 - 13 mai : rencontre avec les parents d'élèves (18h – 19h30)
 - 14 mai : rencontre avec les associations culturelles, sportives et Education populaire(18h-19h30)
 - Du 15 au 29 mai : Réunions des Conseils d'école
 - Envoi du scénario retenu au Recteur avant le 6 juin



Merci de votre attention

